



16 rue Marguerite Puhl Demange

57000 METZ

Tél : 03 87 50 56 67

DECHARGE DE PRISE EN CHARGE PAR MINEUR

Valable pour le périscolaire du soir et/ou du mercredi matin

Cette décharge est valable pour la période :

De (mois) 202..

à (mois) 202..

Validée par l'association le :

Signature :

Je soussigné(e) autorise
..... mineur(e) né(e) le
à récupérer mon enfant accueilli au périscolaire
de et décharge donc l'association et son
personnel de toute responsabilité.

En l'occurrence le(s) jour(s) suivant(s) :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Ou Mercredi matin midi

Pour faire et valoir ce que de droit.

*En cas de garde alternée, les noms des deux parents doivent être mentionnés ci-dessus.
Les deux parents doivent signer ledit document.*

Signature :

Signature :